

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 228

☐ décembre 2011

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €



Journée d'action
interprofessionnelle
Mardi 13 décembre

Rassemblement à 17 h 30

Place de la République à Mende
(stèle Henri Bourrillon)

et manifestation annoncée le samedi 21 janvier.



Jeudi 15 décembre Grève unitaire dans l'Éducation

La réunion préparatoire ayant lieu le 6 décembre,
les modalités et horaires
pour le rassemblement et la manifestation
seront diffusées par mèl et par voie de presse
mais vous les trouverez aussi
sur le site du SNUipp-FSU.

Pour la grève du
jeudi 15 décembre
Lettre aux parents
et
déclaration préalable
(à adresser à l'IEN avant le
lundi 12 décembre minuit
par courrier, fax ou mèl)
sont sur
<http://48.snuipp.fr>

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Administratif : Pour une tout autre formation ; RASED ; CDEN ; Lu au BO | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> Éditorial : "Il est temps..." ; OLL ; Mobilisation cévenole ; Remplacements | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Réforme de l'évaluation des enseignants ; grève le 15 | p. 4 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Promotions, le grand chambardement ! | p. 5 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Inspection, un entretien professionnel ? | p. 6 |
| <input type="checkbox"/> Métier : C'est l'heure des bilans, alors nous aussi on évalue ! ; Pétition | p. 7 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Se syndiquer ; Mis au Net | p. 8 |

Administratif

Avis du Conseil d'État :

Pour une toute autre formation

En annulant les articles 3 et 6 de l'arrêté du 12 mai 2010 qui définit les compétences à acquérir par les enseignants, **le Conseil d'Etat adresse à son tour un désaveu à la réforme de la formation.**

Faute d'avoir "consulté le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Haut conseil de l'éducation avant d'édicter cet arrêté", le ministère doit clairement revoir sa copie.

Le SNUipp-FSU demande donc, comme le préconise le Conseil d'État, l'ouverture de discussions, dans les plus brefs délais, sur les effets de cette décision. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence

à retirer l'ensemble des textes qui définissent cette réforme critiquée par toute la communauté éducative.

Les rapports se succèdent et tous plaident pour une modification en profondeur de la réforme.

La remise à plat doit concerner l'ensemble de la formation qui doit être revue et entièrement corrigée.

C'est dans ce sens que le SNUipp-FSU poursuit son action pour une toute autre formation des enseignants, basée sur une professionnalisation progressive dès la licence et reconnue par un master, articulée au concours et garantissant le non décrochage entre le premier et le second degré.

Le SNUipp soutient la charte des RASED

Une nouvelle procédure de signalement est mise en place. Les demandes doivent se faire uniquement par écrit et par mail, passer par l'IEN et être nominatives. On met en place un outil pour couper le lien humain qui existe entre les RASED et les écoles. Judicieux avant d'entamer des coupes sombres sur ces postes !

Les IEN relaient actuellement les nouvelles modalités de signalement. **Les personnels RASED se sont réunis et ont adopté une charte.**

Le SNUipp-FSU et SUD éducation soutiennent leur initiative.

Charte des RASED

1 – Les équipes RASED font l'inventaire des besoins sur leur secteur, en collaboration avec les équipes des écoles et les transmettent à leur IEN.

2 – La fiche de demande d'aide ne peut être l'unique outil de recensement des besoins et les synthèses (rencontre avec

tous les enseignants des écoles) sont indispensables et doivent se faire avec remplacements des maîtres.

3 – L'analyse des demandes doit se faire par l'équipe du RASED.

4 – Si une fiche de demande d'aide est transmise à l'IEN, elle ne doit pas :
 faire apparaître les noms et prénoms des enfants concernés (initiales, année de naissance et classe seulement)

renseigner la fréquentation (pour ne pas risquer d'être un outil à la suppression d'allocations familiales)
 renseigner les aides extérieures (c'est du domaine du privé et peut être discriminant)

5 – Lorsqu'une école demandeuse n'est pas ou plus couverte, les équipes RASED en informent les organisations syndicales et les enseignants de l'école concernée.

6 – Les équipes RASED communiquent sur leur situation avec les enseignants, les organisations syndicales et les parents d'élèves.

CDEN

Bilan de rentrée :

Les effectifs scolarisés baissent dans le public : **4606 élèves** (- 39 ; - 0,8%) et dans le privé **2515 élèves** (- 76 ; - 3 %)

A noter dans les maternelles publiques + 17 élèves (près de + 1%) et maternelles privées - 68 (- 6,8%).

Le calendrier des opérations pour la carte scolaire 2012 a été confirmé *.

Tous les chiffres : <http://48.snuipp.fr>

* Rappel CAPD du 10 novembre :

Date limite de consultation des maires : 24 janvier 2012

CTSD Carte scolaire : 21 mars 2012

CDEN : 23 mars 2012 (?).

Lu au B.O.

Spécial n°9 du 10 novembre 2011

Mises à disposition de la Polynésie française des enseignants spécialisés du 1er degré - rentrée 2012.

Mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2012.

N°41 du 10 novembre 2011

Éducation au développement durable : 3e phase de généralisation.

Certifications en allemand, anglais et espagnol : Calendrier des épreuves orales et écrites - 2012.

Actions éducatives : Droits de l'homme - Prix R. Cassin 2011-2012.

Réseaux du MAEE : Postes et missions à l'étranger (hors AEFÉ et MLF) - année 2012.

N°42 du 17 novembre 2011

Conseils, comités, commissions : Nominations au comité technique ministériel.

Nomination des membres du comité technique d'administration centrale.

N°43 du 24 novembre 2011

Actions européennes : Appel à propositions - programme d'action éducation et formation tout au long de la vie - Programme EFTLV (2007-2013) - année scolaire 2012-2013.

Personnels de direction : Lettre de mission.

Conseils, comités, commissions : Nominations au Conseil supérieur de l'éducation.

N°44 du 1er décembre 2011

Droit individuel à la formation : Mise en œuvre pour les personnels enseignants, d'éducation ...

Le Kisaitou nouveau est arrivé...

... à consommer sans modération !

Éditorial

"...il est temps que le malheur succombe..."

Jean Ferrat, *Ma France*

Alors que les mauvais chiffres ne cessent de s'accumuler (chômage en hausse, prévisions de croissance en baisse...) le Président de la République tente de redresser la barre de sa popularité par ses gesticulations sur la scène internationale mais aussi en campagne en France pour faire croire qu'il est le plus "compétent" voire "l'indispensable".

Ce que nous savons tous, c'est l'échec que porte ce pouvoir : échec économique, échec politique, échec social, échec humain,

la poursuite et l'accentuation des mesures d'austérité, de mise à mal des services publics, de remise en cause du modèle social, cherchant une nouvelle fois à opposer les fonctionnaires aux autres salariés, à diviser les Français entre eux.

Le but initial du Président reste le même aujourd'hui : faire de la France et de l'Europe un état supra-libéral où tout est mis en concurrence, les services aussi bien que les personnes.

Les attaques contre tous les services publics ont été en cinq ans les pires de toute l'Histoire de notre République.

Les attaques contre la Santé : mise à mal de l'Hôpital public, de la Sécu, des Mutuelles... n'ont d'égales que celles contre l'Éducation.

Pour ce qui concerne l'Éducation nationale, le verdict est sans appel, de la formation des maîtres à la suppression d'un emploi sur deux de fonctionnaires partant à la retraite, en passant par les contenus de l'enseignement, le fichage et aujourd'hui l'évaluation des personnels...

Dans toute l'Europe (et encore le 30 novembre à l'appel de la Fédération syndicale européenne des services publics), les peuples disent NON à cette politique qui les accable pour favoriser les profits des banques et des plus riches.

Le **mardi 13 décembre** en se rassemblant à Mende, le **jeudi 15 décembre** par la **Grève et la manifestation**, le **samedi 21 janvier** prochain en manifestant à Mende, nous rappellerons la nécessité d'agir, tous Ensemble.

Mende le 2 décembre 2011

Observatoire de la Laïcité de Lozère



Suite à l'Assemblée générale de l'OLL du samedi 3 décembre, à Bec de Jeu, **cotisation inchangée pour 2012 : 10 euros minimum** à l'ordre de l' *Observatoire de la laïcité de Lozère* à adresser au SNUipp qui transmettra.

Consulter : www.oll48

Mobilisation Cévenole

Le SNUipp-FSU a participé à la manifestation à Florac le 19 octobre à l'appel du Collectif "*Pour la qualité de l'éducation en milieu rural*". Il a dénoncé, avec les parents d'élèves, les élus, les enseignants, les personnels des collèges, les représentants d'autres syndicats et les amis de l'Ecole, la casse du service public d'Éducation en Cévennes et réclamé notamment des moyens en personnels de surveillance et de vie scolaire dans les petits collèges.

Remplacements

Le SNUipp-FSU soutient et s'associe à la démarche du collectif "*Pour la qualité de l'éducation en milieu rural*" concernant le non remplacement des enseignants absents.

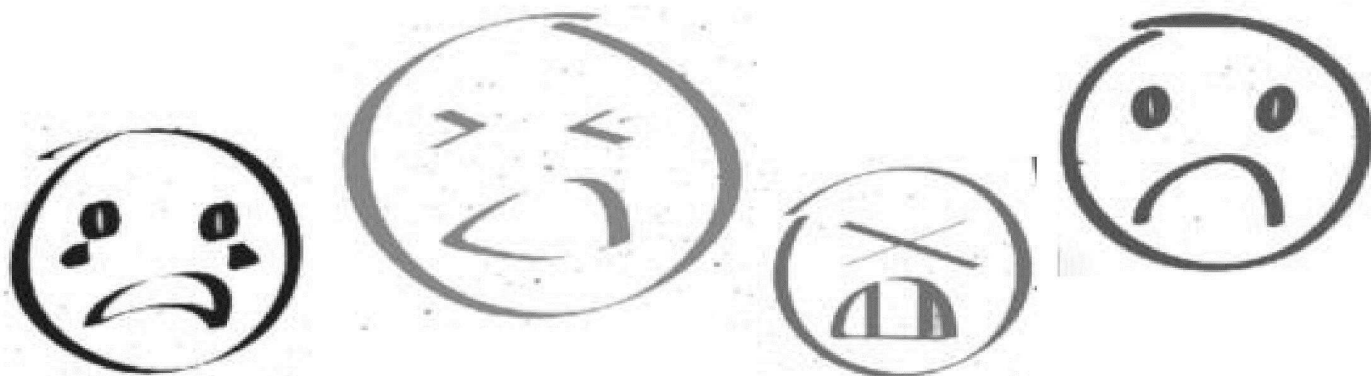
Dans le premier degré, la carte scolaire 2011, s'est traduite à la rentrée, pour la première fois en Lozère, par une dizaine de postes non pourvus faute de recrutements.

Entre 6 et 7 équivalents temps plein sont encore aujourd'hui vacants.

Trois de ces postes sont des postes de remplaçants, pour les autres et les deux "ouvertures provisoires",

il a fallu aussi puiser dans les moyens de remplacement.

Le non-remplacement des maîtres absents est la conséquence (involontaire ?) de cette gestion.



Mauvaise pioche !

Dimension formative absente, déroulement de carrière freiné, modalités d'avancement non transparentes, poids hiérarchique renforcé, le projet de réforme de l'évaluation des enseignants n'améliore aucunement le dispositif actuel. Au contraire, il est source d'arbitraire et de nouvelles inégalités. Le SNUipp-FSU décrypte le projet.

L'évaluation des enseignants : voilà un chantier difficile mais attendu par les enseignants, tant l'inspection actuelle est mal vécue par la plupart d'entre eux. Injuste, inefficace, arbitraire, artificiel, infantilisant. Les mots ne manquent pas pour qualifier ce dispositif où se joue avant tout un rapport de pouvoir entre inspecteur et inspecté.

Force est de constater que le projet de réforme de l'évaluation des enseignants lancé à la hussarde par le ministère ne répond pas aux principales critiques de l'inspection existante.

D'une part, l'instauration d'entretiens professionnels, en lieu et place des visites en classe, instaure une nouvelle approche de suivi du travail des enseignants; managériale et déconnectée de la pratique

professionnelle.

D'autre part, la suppression de la note ne garantit pas plus d'équité qu'aujourd'hui dans le déroulement des carrières. Au contraire, l'expérience professionnelle (l'ancienneté) n'est plus prise en compte et l'autorité hiérarchique directe voit son pouvoir accru et renforcé.

Cela risque de dégrader les relations entre les enseignants des écoles et mettre ainsi à mal le travail en équipe pourtant nécessaire à la réussite des élèves

Enfin, les nouvelles modalités d'avancement de carrière changent. Elles sont alignées vers le bas, ralentissant la progression indiciaire qui détermine le salaire des enseignants et donc le montant de leur pension future.

Une réforme, cela doit être un progrès, pas un recul.

À l'évidence, celle de l'évaluation des enseignants ne répond pas à cette exigence. C'est pour cette raison que toutes les organisations syndicales des premier et second degrés demandent le retrait de ces textes. Pour autant, la situation actuelle reste très insatisfaisante. Le SNUipp-FSU compte avancer sur ce dossier.

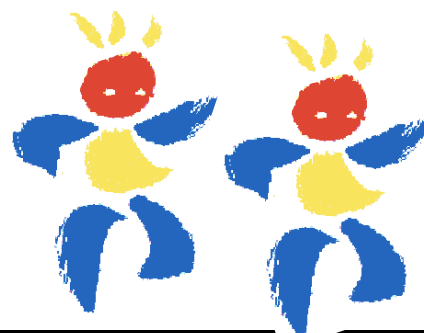
Il demande l'ouverture de discussions sur d'autres bases. L'inspection doit favoriser une réelle démarche active de

formation, et doit être pensée non comme un jugement mais comme un accompagnement pédagogique des équipes d'école. Il faudrait pour cela la déconnecter du déroulement de carrière. Un véritable progrès pour mieux exercer son métier, en somme !

En grève le 15 décembre

Non à l'entreprise de torpillage de l'école : suppressions de postes prochainement annoncées dans les départements, salaires, conditions de travail, formation, et maintenant une réforme de l'évaluation des enseignants lancée à la hussarde, les sujets de contentieux se multiplient. Le 15 décembre, un appel unitaire à la grève, premier et second degrés, a été lancé.

Tous ensemble pour l'école et pour notre métier !



Promotions, le grand chambardement !

Actuellement

L'avancement est ce qui permet à un collègue d'être promu d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur, entraînant ainsi une hausse de rémunération. Pour les enseignants, l'avancement peut s'effectuer pour chaque échelon à trois vitesses : au grand choix, au choix et à l'ancienneté. A l'ancienneté, il faut ainsi 29 ans pour atteindre le 11e échelon de la classe normale, contre 19 ans pour le rythme le plus rapide. Sur une carrière, cela peut faire une différence de traitement de près de 100 000 euros. A noter que dans certains corps comme celui des IEN par exemple, l'avancement se fait à un rythme unique.

Dans un premier temps, le projet de décret pouvait laisser entendre qu'il y aurait un gel des promotions jusqu'en 2015.

Le ministère a été contraint de revoir sa copie et d'écrire noir sur blanc que les modalités actuelles d'avancement seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2014, date à laquelle on basculerait dans le nouveau système.

Ce qui changerait :

Des carrières alignées vers le bas
En lieu et place des 3 rythmes d'avancement actuels (grand choix, choix et ancienneté) l'avancement, à savoir les changements d'échelon,

qui détermine le salaire, se ferait sur le rythme le plus lent : l'ancienneté deviendrait l'épine dorsale du dispositif. En contrepartie, des réductions d'ancienneté sont introduites pour certains enseignants. Elles peuvent être de 6 ou 15 mois tous les 3 ans. Celles-ci sont arrêtées par l'IA, sur proposition de l'IEN, à l'issue de l'entretien professionnel.

Des fins de carrière freinées

Le nouveau dispositif ralentirait les fins de carrière. Ainsi, même en bénéficiant du maximum de réductions d'ancienneté, il faudrait 2 ans de plus pour atteindre le 11e échelon en comparaison du grand choix actuel.

En prenant comme base un avancement moyen sur toute la carrière, le projet d'avancement conduit à un ralentissement des promotions en fin de carrière (9e, 10e et 11e échelons), ce qui risque de laisser sur le carreau des collègues qui attendent d'atteindre le 11e échelon pour partir à la retraite (ils sont encore plus de 54 % à partir à la retraite sans avoir atteint le 11e échelon de la classe normale).

Des inégalités accrues

Le décret ne garantit pas que les réductions d'ancienneté soient réparties équitablement entre tous les échelons. Les inspecteurs d'académie ont tous les pouvoirs pour cibler les enseignants bénéficiant de réductions d'ancienneté.

Dans un département, ne pourraient être privilégiés que les débuts de carrière. Dans un autre, seulement les fins de carrière, et dans un troisième, les enseignants nommés sur certains types de postes. Des déroulements de carrière très inégaux pourraient ainsi voir le jour, suivant les choix départementaux. De même, les enseignants

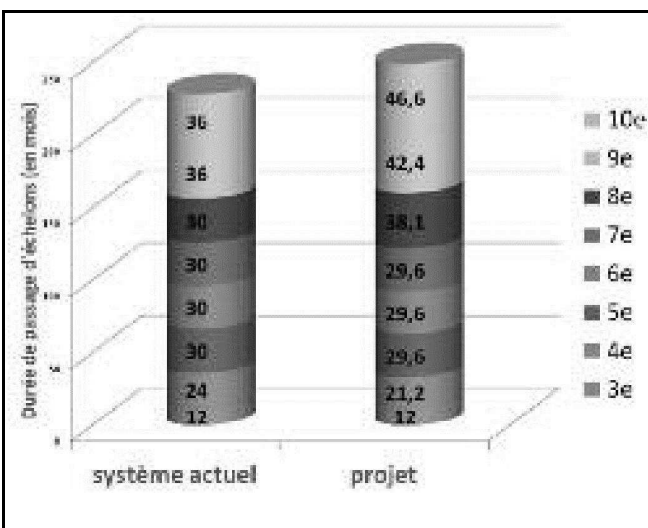
ne seraient donc plus simplement en concurrence au sein d'un même échelon, mais entre tous les échelons.

La hors classe avait jusqu'à présent un seul rythme d'avancement (2 ans et 6 mois ou 3 ans). Désormais, elle bénéficierait elle aussi de réductions d'ancienneté. Évidemment, tout mois de réduction d'ancienneté dans la hors classe est un mois de réduction d'ancienneté en moins pour la classe normale. Pour le SNUipp, cette disposition accentue donc le clivage qui existe entre classe normale et hors classe.

Une conception radicalement différente des déroulements de carrière

Jusqu'à présent, l'avancement d'échelon tenait compte de la valeur professionnelle et de l'ancienneté. L'ancienneté générale des services (AGS) est ainsi un des éléments des barèmes de promotions. Dans le projet de décret, seul l'élément "appréciation de la valeur professionnelle" subsiste. Pour le SNUipp, c'est un renforcement de l'expérience professionnelle. Le barème, malgré ses défauts, constituait un repère collectif pour la profession. Il permettait aux délégués du personnel siégeant dans les CAP de garantir l'équité et la transparence dans les opérations de promotions. Chaque collègue pouvait ainsi se situer dans son déroulement de carrière.

Le projet du ministère supprime tout barème et risque, en l'état, de rendre le système de promotions plus opaque



A l'opposé du projet présenté par le ministère qui n'améliore pas l'existant, le SNUipp revendique un rythme d'avancement unique permettant à tous les collègues de terminer leur carrière à l'indice terminal du corps. Il estime indispensable de déconnecter l'appréciation de la valeur professionnelle du déroulement de carrière. Cette condition est indispensable si on veut rendre l'évaluation des enseignants plus juste et moins infantilisante.

Inspection, un entretien professionnel ?

Actuellement :

Aujourd'hui, les enseignants des écoles sont inspectés dans leur classe avec de grandes différences sur la fréquence, le nombre et le déroulement des inspections. En général, l'IEN prévient plusieurs jours avant et fait éventuellement parvenir ses demandes. Il observe des séquences en classe et consulte les documents demandés (cahier-journal, progressions, projet d'école, cahiers d'élèves, évaluations...) puis il mène un entretien avec l'enseignant. A la suite de cette inspection, un rapport accompagné d'une note, validé par l'inspecteur d'académie, est envoyé à l'enseignant. Ce dispositif n'est pas du tout satisfaisant.

Ce qui changerait :

Un entretien professionnel tous les 3 ans

Avec le nouveau projet, l'inspection en classe serait remplacée par une évaluation de la valeur professionnelle. Cette évaluation serait conçue comme un processus dans le temps, ponctué par un entretien professionnel tous les 3 ans. Cet entretien comprendrait l'examen partagé d'une auto évaluation et permettrait à l'IEN d'apprécier "la manière de servir de l'agent".

Quatre critères d'évaluation

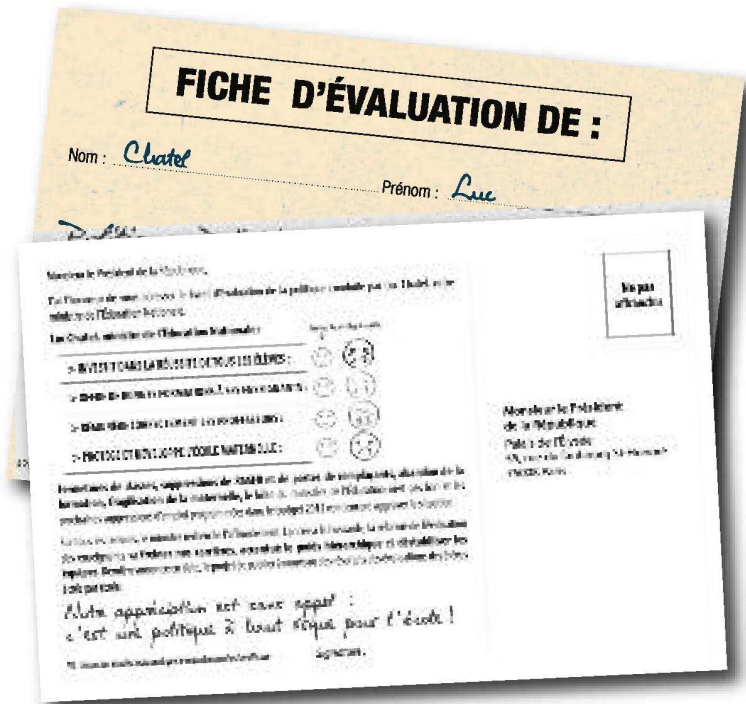
L'entretien porterait

Comment évaluer les progrès des élèves ?

"Dans l'absolu c'est une difficulté", nous dit J. Théophile en charge de la réforme sur l'évaluation des enseignants.

Mais "dans le cadre d'une évaluation régulière tous les 3 ans, on peut utiliser des indicateurs comme la réussite aux examens ou le niveau de la classe".

Le Café pédagogique, 15/11/ 2011.



"sur le positionnement de l'agent" envers quatre critères : la capacité à faire progresser chaque élève, les compétences de l'enseignant "notamment didactiques", la pratique professionnelle dans l'action collective de l'école "dans le cadre des programmes scolaires officiels et de la mise en œuvre des réformes", la qualité du cadre de travail. Pour le SNUipp-FSU, il est inconcevable d'envisager l'élaboration de tels critères, comme de l'ensemble du dispositif sans y associer les enseignants.

Le barème supprimé

La note serait supprimée.

À l'issue de l'entretien, l'IEN proposerait à l'IA que certains enseignants bénéficient de réductions d'ancienneté (6 mois ou 15 mois tous les 3 ans) qui permettraient alors à ces "heureux élus" d'accéder plus rapidement à l'échelon supérieur.

Cela modifie en profondeur le système des promotions (changement d'échelon) des enseignants.

Celui-ci ne se ferait plus à partir d'un barème connu de tous,

mais sur décision directe du supérieur hiérarchique.

Au final, c'est moins de transparence et plus d'arbitraire.

Parallèlement à ce projet, une redéfinition de la gouvernance académique se met en place.

À l'avenir, les inspecteurs du premier degré ne feront plus partie des services académiques de l'inspection.

À l'instar des chefs d'établissement, ils vont intégrer la ligne hiérarchique décisionnelle.

Alors que jusqu'ici tous les inspecteurs tiraient leur autorité de leur expertise pédagogique et disciplinaire, les IEN la tiendraient désormais de leur appartenance à la chaîne hiérarchique.

Autrement dit, d'une place de "fonctionnaire de proposition", ceux-ci passeraient à un statut de "fonctionnaire de décision. De quoi mettre à mal la liberté d'appréciation et la distance intellectuelle nécessaires à l'inspection" estime le syndicat des inspecteurs de la FSU.

C'est l'heure des bilans, alors nous aussi, on évalue !

Le SNUipp-FSU invite
tous les enseignants à faire le bilan
de la politique du ministre
de l'Éducation nationale.

Pour cela, il met à leur disposition une
carte d'évaluation jointe
au prochain Fenêtres sur cours.
Elle sera à renvoyer au président
de la République, lui-même artisan
du non remplacement d'un enseignant
sur deux partant à la retraite,
de la réforme de la formation.

Fermetures de classes, suppressions
de RASED, de postes de remplaçants,
abandon de la formation, fragilisation
de la maternelle... le bilan du ministère
de l'Éducation n'est pas bon et
les prochaines suppressions d'emplois
programmées dans le budget 2012
vont encore aggraver la situation.
Sur tous les terrains,
le ministre recherche l'affrontement.
Lancée à la hussarde, la réforme
de l'évaluation des enseignants
va freiner nos carrières,
accentuer le poids hiérarchique
et déstabiliser les équipes.
Dernière annonce en date,
le projet de publier à nouveau
des résultats des évaluations
des élèves école par école.



Notre appréciation est sans appel :
c'est une politique à haut risque pour l'école !

NB : toutes les études indiquent que le redoublement est inefficace !

PETITION A SIGNER Appel unanime des syndicats 30 000 signatures en trois jours.



Le ministre veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation
des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient :

- le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015 (projet revu suite à l'action unitaire)
- la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique

Dans le même temps, dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur.

Parce que ces projets induisent des transformations de nos métiers que nous refusons, nous en demandons le retrait.

<http://www.snuipp.fr/Retrait-du-projet-d-evaluation>

Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

Mis au Net

Pétition des Mutuelles
Non à la dégradation de l'accès aux soins
www.mutualite.fr/petition

Résultats élections IUFM
du 1er décembre 2011
<http://48.snuipp.fr>

CDEN - Bilan de rentrée
<http://48.snuipp.fr>

Grève et manifestations

- Communiqué interprofessionnel pour le 13 décembre
- Communiqué unitaire pour le 15 décembre

Déclaration préalable
et *Lettre aux parents* sur
<http://48.snuipp.fr>

Ayez le réflexe...

www.snuipp.fr et www.fsu.fr

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et
retrouver

ENSEMBLE

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							HORS CL.	
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			SÉ - I M F	P.E.G.C.		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				SE - G P A
11e	185	187	191	194	198	201	190	Classe excep. 205 € Hors-classe 198 €	
10e	172	174	178	181	185	188	177	INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 145 € Direction 2 cl et + 147 € Spécialisés IMF 147 €	
9e	158	160	164	167	171	174	163	RETRAITÉS pension < 1400€ 87 € pension > 1400€ 97 €	
8e	149	151	155	158	162	165	154	CONTRACTUELS 97 €	
7e	138	139	143	146	150	153	142	Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation 48 €	
6e	127	128	132	136	140		131	Congé de formation 80 % de la cotisation	
5e	119	120	123	127	130			et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation	
4e	114	115	118	122	125				
3e	109	110	113	117	120				
2e	PE stagiaires : 97 €							165	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							147	

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

BULLETIN D'ADHESION 2011-2012

au SNUipp - FSU, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse
N°0412 S 06095
Imprimé par nos soins
Prix : 2 €
ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48 .
Publication mensuelle